

INFORMATIONS DU TRESORIER



Depuis le 1 juillet 2019, il n'est plus possible de relever les virements à la banque ; cette facilité est supprimée.

Cela complique la bonne tenue des COTISATIONS et la DISTRBUTION des cartes de membres.

Pour cette raison, je vous remercie de bien vouloir payer vos cotisations au MOIS DE JANVIER pour éviter toute erreur. Serait-il possible de bien mettre une COMMUNICATION sur votre virement !

Je vous signale également que, pour recevoir le journal Thunderflash et la revue de L'AMPCV de Bruxelles, il est IMPERATIF de payer votre cotisation.

Le journal et la revue nous coûtent aussi de l'argent ; rien n'est gratuit.

Amitiés à tous.